

premier degré option Voile

RNCP1239 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré de voile exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de voile dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et informe tous publics.

Il encadre les coureurs lors d'une compétition.

Il encadre en navigation les différents publics.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics dans la pratique de la voile sur dériveurs, planches à voile et habitables.

Il organise et met en place un dispositif de prévention des risques.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation, d'enseignement et d'entraînement sur un ou plusieurs supports - dériveurs, planche à voile, habitables - en intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au niveau, aux caractéristiques et attentes du public.

Il organise et arbitre des régates.

Il peut contribuer à l'organisation d'une compétition officielle.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

Il optimise l'utilisation du matériel de navigation, du matériel de surveillance et d'intervention et en assure la gestion en collaboration avec l'équipe d'entretien.

Il promeut la pratique de la voile et organise des manifestations au sein de la structure.

Il encadre et coordonne l'équipe pédagogique et le personnel technique de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées:

1

Animer un groupe de pratiquants tout public en proposant des situations pédagogiques - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

Conseiller les coureurs lors de compétition.

2

Maîtriser les principes techniques, tactiques, physiques et psychologiques spécifiques à la pratique de la voile, les spécificités du matériel nautique et des matériaux utilisés, les contraintes et règles de navigation ainsi que les méthodes d'apprentissage, d'amélioration de la performance et d'entraînement.

Maîtriser et intégrer dans son intervention les normes et la réglementation spécifique à la pratique de la voile de loisirs et sportive, ainsi que les mesures de sécurité associées.

Définir une zone de navigation et/ou une trajectoire de régate en appréciant les conditions (environnement local, météorologie, topographie, courants) et en intégrant les difficultés et les risques potentiels d'une navigation.

Concevoir, conduire et évaluer, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants.

Adapter le support nautique à l'équipage et aux conditions de navigation.

Adapter la pratique, la zone de navigation, le dispositif de surveillance et d'intervention aux risques liés aux conditions météorologiques.

Développer les facteurs contribuant à la performance du coureur en mettant en œuvre des programmes individualisés de préparation physique et psychologique du coureur. Faire acquérir de nouveaux comportements techniques, tactiques et stratégiques, en perfectionnant le coureur aux techniques d'amélioration matérielle et de réglage.

Programmer et planifier une saison sportive.

3

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion de la pratique de la voile et de développement de la structure : stages, compétitions, événements festifs, démonstrations, rencontres inter-activités, journées portes ouvertes, activités annexes, etc.

Gérer l'utilisation du matériel : vérifier l'état et la fiabilité du matériel de navigation et de surveillance.

Assurer l'entretien simple et maîtriser la maintenance courante d'une flotte de différentes unités (mécanique, voilerie, matériaux composites ou bois). Transmettre les notions élémentaires d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme.

Organiser et coordonner des comités de course.

Assurer le suivi pédagogique de l'encadrement technique en formation fédérale ou professionnelle de niveau IV et conseiller l'encadrement technique bénévole.

Coordonner une équipe pédagogique.

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de voile Animateur ou animateur sportif de voile ou animateur de loisirs sportifs.

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
----------------------------	---

Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option voile, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1239/>